

Attractivité durable en Aquitaine et Gouvernance des Entreprises

ADAGE

Du 3 octobre 2008 au 11 juillet 2012



- * Fabien CANDAU, Jacques LE CACHEUX (responsables projet)
- * Anne MUSSON

Projet :

ADAGE est le fruit d'une collaboration pluridisciplinaire et regroupe ainsi des laboratoires de recherche (LAREFI, CATT, ADES), l'Ecole de Management de Bordeaux (BEM), ainsi que des partenaires privés (Crédit Agricole d'Aquitaine, Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, Acrie).

La genèse du projet résultait d'un triple constat : la montée en puissance du concept de développement durable, la progression concomitante de celui de responsabilité sociale des entreprises et enfin la concurrence accrue entre les territoires, à la fois à l'échelle nationale mais également à l'échelle locale.

Partant du postulat que les entreprises seront vraisemblablement attirées demain par des territoires offrant des caractéristiques propices à des politiques de responsabilité sociale actives, soucieuses des aspects tant sociaux qu'environnementaux, la question de recherche centrale du projet fut la suivante : existe-t-il une attractivité « durable » des territoires ?

La crise économique actuelle, et avec elle les problématiques de localisation des entreprises, mettent effectivement cette question au coeur des débats politiques. La question politique qui se pose alors est la suivante : comment attire-t-on des entreprises sur un territoire donné ? Comment maintenir le dynamisme territorial ? Un territoire est bien plus qu'une entité géographique, et peut s'analyser à différentes échelles. Nous y ajoutons une dimension supplémentaire, celle de la soutenabilité ou durabilité. La question devient alors comment attire-t-on durablement ces entreprises ? Comment peut-on concilier croissance économique, amélioration du bien-être de la population tout en préservant l'environnement ? Nous proposons de définir l'attractivité durable comme la capacité d'un territoire à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles tout en ne compromettant pas cette même capacité dans le futur.

A cette fin, nous nous sommes intéressés au point de vue des entrepreneurs sur le lien entre entreprise, développement durable et territoire. Une enquête de terrain a été mise en place à destination de responsables de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Nous avons ainsi pu étudier, entre autres, si la représentation du développement durable ou les attentes

envers les collectivités apparaissent différentes selon le profil du chef d'entreprise (âge, qualification, rapport au développement durable, etc.) et le type d'entreprise (secteur, taille, positionnement stratégique, certification, etc.) L'analyse de nos entretiens nous permet de conclure quant à des fondements d'une nouvelle gouvernance territoriale. Nous privilégions alors une co-construction du développement local durable, initiée par les collectivités, relayée par les PME. D'après notre enquête, le développement durable serait donc un enjeu essentiel pour les entreprises. Si tel est le cas, alors une réglementation environnementale relativement plus sévère sur un territoire donné ne devrait pas être un frein à son attractivité, ni source de délocalisation.

Pourtant, la littérature théorique explique l'apparition de havres de pollution et les conditions de leur émergence. Notre propre modèle, qui lie l'attractivité d'un pays à son niveau de réglementation environnementale, fait apparaître des courbes en cloche reliant les coûts commerciaux à la délocalisation, de formes différentes selon le niveau de réglementation environnementale. Il apparaît alors que la norme environnementale au sein d'un pays développé peut être plus sévère qu'ailleurs, sans que cela n'ait d'impact sur la localisation des firmes. Nous présentons ensuite des résultats empiriques cohérents avec ceux issus du modèle théorique : d'après une étude menée sur l'industrie française, une courbe en cloche apparaît entre le commerce et la réglementation environnementale concernant les secteurs polluants. De manière globale, il semblerait que la réglementation environnementale ait plutôt un impact positif sur l'emploi. Nous montrons également, en exposant la littérature existante, que la présence de havres de pollution se vérifie peu empiriquement. Cela signifierait donc qu'il ne suffit pas d'une réglementation environnementale laxiste pour attirer investisseurs et entrepreneurs.

Pourtant, nous observons dans la majorité des indicateurs s'intéressant à l'attractivité des territoires qu'une forte réglementation est considérée comme un handicap. C'est pourquoi nous nous sommes précisément intéressés aux indicateurs d'attractivité et de développement durable. Nous les avons présentés, nous avons exposé les différentes méthodologies et souligné leurs limites, ce qui permet alors de poser les bases de construction d'un nouvel indicateur, évaluant l'attractivité durable. L'indicateur idéal se présenterait sous forme de tableau de bord, et se déclinerait en trois thèmes : le bien-être de l'environnement, le bien-être social et l'attractivité économique. De nos différentes études décrites précédemment, nous pouvons déduire l'importance de différents facteurs, devenus variables constitutives du tableau de bord, tels que la régulation environnementale (impact positif global), le niveau de pollution, le traitement des déchets, l'évaluation de l'impact des entreprises sur leur environnement, la qualité de vie, le cadre de vie, l'information relative au développement durable, la synergie, le niveau de formation liée au développement durable, les infrastructures écologiques, l'image du territoire, le coût d'installation, l'exemplarité publique et la gouvernance internationale. Nous attachons une importance particulière à l'absence de notation et de classement finals et globaux, n'ayant pas encore pu découvrir une méthodologie convenable pour synthétiser l'ensemble des variables.

A l'aide des représentations des dirigeants de PME, nous apportons un éclairage nouveau au mouvement de la transition-résilience. Nous expliquons alors comment la dynamique de l'attractivité durable peut être mise en mouvement suivant l'impulsion des collectivités territoriales et insistons sur les liens entre les acteurs et les phénomènes. Il s'avèrerait

qu'aider les entreprises, organiser la synergie, les soutenir financièrement et commencer par une importante campagne d'information constituerait une manière, pour les collectivités locales, de construire la durabilité du développement territorial et d'améliorer la résilience du territoire considéré. Enfin, nous formulons concrètement les recommandations pour construire l'attractivité durable sur un territoire en particulier, celui de la région aquitaine.

Commanditaire :

Région Aquitaine 

Durée :

45 mois